

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

n° 213-22 C

Objet : RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2022

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino à Raphaële Mouric - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Jimmy Bâabâa - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Micheline Myard-Dalmats à Daniel Bouchet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

délibération n° 213-22 C

objet **RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2022**

Aurélie Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, rappelle que le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumet les EPCI de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport doit permettre de rendre compte de la politique locale et de l'engagement de développement durable dans l'action locale. Il est structuré en plusieurs parties, consacrées aux pratiques et activités internes à la collectivité et aux politiques territoriales en matière de climat-air-énergie, et doit analyser les impacts de chacune des actions, politiques et programmes au regard des 5 finalités à poursuivre en matière de développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport en matière de développement durable de Grand Chambéry pour l'année 2022 est construit en 4 parties :

- actions en matière de transition écologique et de développement durable à l'échelle du territoire : évaluation de la mise en œuvre du PCAET sur la base des indicateurs clés et des indicateurs phares collectés et analysés sur l'année 2021,
- éco-exemplarité de la collectivité à travers le déploiement de ses compétences obligatoires et facultatives : suivi annuel du label Territoire engagé climat-air-énergie des compétences de la collectivité dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air sur la base de l'auto-évaluation des indicateurs 2021,
- actions de sobriété énergétique et de massification des productions d'énergie renouvelable de la stratégie énergétique des activités de Grand Chambéry : déclinaison des objectifs chiffrés et du programme d'actions du Schéma directeur de transition énergétique 2022-2026 de Grand Chambéry,
- massification de la production de chaleur renouvelable sur le territoire de Grand Chambéry grâce à l'aide déléguée du fonds chaleur de l'ADEME : l'atteinte des objectifs contractuels du Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques 2017-2021 permet d'engager un Contrat territorial de chaleur renouvelable 2022-2025 pour atteindre les objectifs de production annuelle fixés par l'ADEME à horizon 2026 pour le territoire.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 071-22 C du Conseil communautaire du 7 avril 2022 portant approbation du Schéma directeur de transition énergétique 2022-2026 de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 153-22 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2022 portant approbation de la signature du Contrat de chaleur renouvelable 2022-2025 avec l'ADEME,

Vu l'avis du comité de pilotage PCAET / Cit'ergie du 11 octobre 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de Grand Chambéry pour l'année 2022.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **213-22 C**

Objet de l'acte : RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable -
Année 2022

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 16 décembre 2022

Annexe(s) : Rapport DD 2022

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28569H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28569H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022